



## TRANSFERT SUR NYSE ALTERNEXT A PARIS

### AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC MAINTIEN DU DPS DES ACTIONNAIRES

**KEYYO, 1er e-opérateur français de téléphonie sur IP, annonce le transfert de ses titres de NYSE Euronext sur NYSE Alternext à Paris le mardi 4 mai 2010.**

**Suivant les délibérations du Conseil d'administration du 29 avril 2010, KEYYO fait part de son intention de procéder à une levée de fonds avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**

Les actionnaires de KEYYO, lors d'une assemblée générale le 21 janvier 2010, ont autorisé le conseil d'administration à transférer ses titres sur NYSE Alternext à Paris. Le conseil d'administration du 12 avril 2010 a donné tous pouvoirs à Monsieur Philippe Houdouin, son Président directeur général, pour procéder à l'admission des instruments financiers de la société sur le marché multilatéral de négociation Alternext.

Suivant les délibérations du Conseil d'administration du 29 avril 2010, KEYYO réalisera, sur le marché NYSE Alternext, une augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires, pour émettre 257.142 actions nouvelles.

Cette opération combinée a pour objectif d'augmenter la liquidité et la négociabilité du titre, d'élargir le flottant et de renforcer la flexibilité financière du Groupe afin notamment d'accélérer sa croissance organique et de pouvoir, le cas échéant, financer des acquisitions.

*« Aujourd'hui, KEYYO a acquis la maturité nécessaire pour franchir une nouvelle étape de son développement. Le capital de notre Groupe est désormais accessible à de nouvelles classes d'investisseurs sensibles à notre profil de PME innovante qui opère sur un secteur en forte croissance. »* déclare Philippe Houdouin, Président directeur général de KEYYO.

#### **Admission des titres de NYSE Euronext sur NYSE Alternext à Paris**

Les actions KEYYO (ISIN : FR0000185621) seront admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris, par transfert du Compartiment C de NYSE Euronext, à compter de la séance de bourse du 4 mai 2010.

Les négociations se feront en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous un nouveau code mnémorique : ALKEY.

#### **Caractéristiques et modalités de souscription des actions nouvelles**

Pour associer ses actionnaires à sa dynamique de croissance et à sa stratégie d'expansion, KEYYO a décidé de lancer une augmentation de capital réservée par préférence, aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription.

**Prix de souscription** : le montant de souscription unitaire d'une action nouvelle est de **6,50 euros**, soit une prime d'émission de **6,18 euros**.

**Nombre d'actions à émettre** : le nombre total d'actions ordinaires nouvelles à émettre s'élève à **257 142**, soit une augmentation de capital de **1 671 423 euros**.

**Période de souscription** : du 5 mai au 20 mai 2010 inclus.

**Droit préférentiel de souscription à titre irréductible** : la souscription des actions nouvelles est réservée par préférence, aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de **2 actions nouvelles pour 21 Droits Préférentiels de Souscription**.

**Droit préférentiel de souscription à titre réductible** : Il est institué, au profit des actionnaires, un droit de souscription à titre réductible aux actions qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

**Organisme centralisateur** : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par CACEIS Corporate Trust, services titres et financiers, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions.

**Cotation du droit préférentiel de souscription** : les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 mai 2010. Ils seront cotés et négociés sur NYSE Alternext à Paris, sous le code ISIN FR0010894279 du 5 mai au 20 mai 2010 inclus.

**Versements des souscriptions** : la date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le **31 mai 2010**.

**Garantie** : l'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

**Jouissance des actions nouvelles** : les actions nouvelles, qui seront créées avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010, seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

**Cotation des actions nouvelles** : l'admission aux négociations sur NYSE Alternext à Paris est prévue le **1<sup>er</sup> juin 2010**.

**Calendrier indicatif** :

<b>Mardi 4 mai 2010</b>	Transfert des titres sur NYSE Alternext
<b>Mercredi 5 mai 2010</b>	Ouverture de la période de souscription et cotation des droits préférentiels de souscription
<b>Jeudi 20 mai 2010</b>	Clôture de la période de souscription et fin de la négociabilité des droits préférentiels de souscription.
<b>Vendredi 28 mai 2010</b>	Publication de l'avis de NYSE Euronext Paris SA relatif à l'admission des actions nouvelles et du barème de répartition des souscriptions à titre réductible
<b>Lundi 31 mai 2010</b>	Règlement/Livraison des actions nouvelles
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juin 2010</b>	Cotation des actions nouvelles

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

KEYYO a choisi Crédit du Nord comme Listing Sponsor, Euroland Finance comme Conseil pour l'accompagner lors de son opération d'augmentation de capital et de transfert sur NYSE Alternext et le CABINET THEIMER AVOCATS comme conseil juridique.

**Prochaine publication** : chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 : le 12 mai 2010

## A propos de KEYYO

---

KEYYO est un opérateur de téléphonie sur IP « plug and call ». Maîtrisant sa propre infrastructure de téléphonie qui repose sur des technologies ouvertes, le Groupe, qui distribue ses offres par Internet, propose à ses clients des offres de téléphonie claires, transparentes, sans engagement et au meilleur rapport qualité / prix du marché.

KEYYO a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 18,41 M€, en croissance de 14% par rapport à 2008 et un résultat net de 1,03 M€, en hausse de 180% par rapport à 2008.

KEYYO est coté sur Alternext by NYSE Euronext<sup>TM</sup> Paris (Code ISIN : FR0000185621 - ALKEY).

## Contacts

---

	Président Directeur Général	Philippe Houdouin	01 72 38 77 00 <a href="mailto:phoudouin@keyyo.com">phoudouin@keyyo.com</a>
	Directeur Administratif et Financier	Laurent Lermechain	<a href="mailto:llermechain@keyyo.com">llermechain@keyyo.com</a> <a href="http://www.keyyo.fr">www.keyyo.fr</a>
	Conseil	Julia Temin	01 44 70 20 84 <a href="mailto:jtemin@euroland-finance.com">jtemin@euroland-finance.com</a> <a href="http://www.euroland-finance.com">www.euroland-finance.com</a>
	Communication financière	Gilles Broquelet	01 80 81 50 00 <a href="mailto:gbroquelet@capvalue.fr">gbroquelet@capvalue.fr</a>
		Olivier Paria	<a href="mailto:oparia@capvalue.fr">oparia@capvalue.fr</a> <a href="http://www.capvalue.fr">www.capvalue.fr</a>

---